

Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1997 - Stationnement (Parking des Remparts Dérasés)

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon est liée, jusqu'au 31 décembre 1998, à la Société du Parking Matignon - Marigny, par sa filiale des parcs GTM, par un contrat de concession de travaux et service public.

Le parc comprend 755 places.

L'exploitation se fait aux risques et périls du délégataire.

Les documents communiqués par celui-ci ne permettent pas de juger des éléments financiers liés à l'investissement. L'exploitation est bénéficiaire, à hauteur de 1 792 000 F pour un chiffre d'affaires de 3 598 000 F et une masse salariale de 544 000 F.

On notera, comme cela a été souligné dans de précédentes délibérations, que les modalités de fonctionnement sont différentes de celles mises en oeuvre dans les autres parcs de stationnement de la Ville.

Cela motive la résiliation en cours, dans le souci de réaliser au mieux l'extension du parking, dans le cadre de l'opération Marché/Beaux-Arts.

«**M. JUSSIAUX** : Monsieur le Maire, c'est peut-être d'avoir perdu contact avec les dossiers mais je ne comprends pas le rapport.

M. LE MAIRE : Pourtant il paraît simple ce rapport.

M. JUSSIAUX : J'ai eu l'explication, Monsieur le Maire mais cela peut en intéresser d'autres. La Ville de Besançon est liée, lisais-je, jusqu'au 31 décembre 1998 ; en fait nous sommes liés jusqu'en 2001. Nous voulons interrompre cette liaison au 31 décembre 1998, c'est cela qui m'avait un peu perturbé.

M. LE MAIRE : Mais tu avais fait toi-même la rectification, intelligent comme tu es...

M. JUSSIAUX : Non, c'est un camarade qui m'a expliqué.

M. JACQUEMIN : Je veux simplement faire une remarque sur la qualité du contrat de concession qui avait été signé avec GTM car aujourd'hui la Ville se trouve dans une situation où finalement elle ne peut faire que le constat de la non modernisation de ce parking, de la non satisfaction des usagers vis-à-vis de ce parking, de l'inexistence des travaux de modernisation depuis plusieurs années. Monsieur le Maire, je crois que la qualité de ce contrat est tout à fait directement en cause.

M. LE MAIRE : Il a été établi en 1972.

M. JACQUEMIN : C'est la Ville qui signe, ce n'est pas l'entreprise privée qui fait la politique. C'est un mauvais contrat.

M. LE MAIRE : Il a été signé en 1972 pour une durée de 30 ans, je le signale simplement, donc il s'achevait en 2002.

M. BONNET : Je ne comprends pas très bien parce que lors du dernier Conseil Municipal, vous nous avez laissé entendre que le contrat GTM vous n'en étiez pas mécontent et que c'était parce que vous souhaitiez...

M. LE MAIRE : On n'a jamais dit cela. On est mécontent de la façon dont ce parking a été géré par GTM.

M. BONNET : D'après ce que M. VUILLEMIN m'a répondu au dernier Conseil Municipal et c'est ce qui apparaît aussi dans les documents qu'on a, il n'est pas a priori question de votre mécontentement mais du fait que vous devez avoir la maîtrise d'oeuvre globale dans le cadre de Marché/Beaux-Arts et donc que vous voulez avoir le parc de stationnement uniquement pour cela. A certains moments vous faites part de votre mécontentement, à d'autres moments vous avez l'air de dire que tout va bien. Je suis quand même surpris.

Je me souviens qu'on m'a répondu qu'il y avait une rencontre le 24 juin ; on saura après le 24 juin où vous en êtes avec eux ?

M. LE MAIRE : Bien sûr et après le 24 juin vous pouvez toujours nous appeler au téléphone, on vous donnera tout de suite les résultats des observations qu'on aura faites».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.